



## Velux non déclarés

Par **Droide59**, le **09/04/2019** à **21:49**

Bonjour,

je souhaite un acquéreur une maison dans une zone classe au patrimoine pour son histoire.

Les propriétaires ont déclaré 2 velux sur les 4 , les travaux sont achevés en 2011.

Les ABF ne délivreront pas d'autorisation.

1- quelles sont les risques encourus notamment au regard du droit administratif ? Ya t'il prescription qui permettent d'être Protégé en cas de recours par la mairie? Si la prescription est bien de 10 ans , le fait que se soit dans un endroit classé entraine t'il la nullité de cette prescription de 10ans? Bref quelles sont les risques encourus par les acquéreurs?